



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 58/21

### Objet

Attribution d'aide à  
l'immobilier d'entreprise

### Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

### Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire  
29 juin 2021  
Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 76  
Date de la convocation : 23 juin 2021  
Date de publication : 07 juillet 2021

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

### Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginét, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.). La finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise, et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette aide s'inscrit dans le cadre de la règle de minimis.

C'est dans ce cadre, et en réponse aux sollicitations adressées par les entreprises concernées, qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises correspondant à la demande suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
SAS Les Chambres du Parc	Monsieur Clément MENETRIER et Madame Nell ATURUGIRI	<p>La SAS Les chambres du parc souhaite proposer 5 chambres d'hôtes, sur la Commune de Monnières à partir de l'été 2022.</p> <p>Ces dernières se situeront dans une ancienne maison de maître dont le 1<sup>er</sup> niveau a été bâti au 15<sup>ème</sup> siècle par les Templiers. La rénovation des lieux sera faite par des artisans locaux qui emploieront des matériaux de qualité.</p> <p>Le lieu bénéficiera d'un grand parc arboré avec plusieurs animaux installés dans un espace aménagé, afin d'éviter les nuisances, et pourra être accessible aux invités. La clientèle visée est principalement touristique. Les gérants envisagent de développer des prestations haut de gamme.</p> <p>L'investissement global est estimé à 850 000 € HT. L'investissement éligible est estimé à 283 000 € HT et sera porté par la SAS.</p> <p>La subvention de 6 000 euros représente 2,12 % du montant des travaux éligibles.</p>	6 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 000 €</b>

Les modalités d'attribution de cette subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'attribution de subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS Les Chambres du Parc pour un montant de 6 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise y afférente.

Fait à Dole,  
Le 29 juin 2021,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- SAS Les Chambres du Parc - 2 rue de l'Eglise, 39100 Monnières

